

DEC211357DR11

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5249, intitulée Laboratoire de Chimie et Biologie des Métaux (LCBM)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC210022 du 15 janvier 2021 donnant délégation de signature à Mme Isabelle DHÉ, déléguée régional par intérim pour la circonscription Alpes ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 de l'unité UMR5249 intitulée Laboratoire de Chimie et Biologie des Métaux (LCBM) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire de Chimie et Biologie des Métaux.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus ;
- 6 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 22 mars 2021.

Pour le Président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale par intérim,  
Isabelle DHÉ

